

— J., fils de Ch. PELLISONNIER, relève le *Mazy*. (fol. 220.)

30 juillet. — Accord entre Georges-Charles et Hugo de PROVINS, frères, Pierre de Province, Pierre-Phil. de Dame baron de Nieuwenhove, mari d'Anne-Marie de Provins, touchant la terre de *Francquenée*. (LXIV, 18.)

1^{er} août. — Gille BOUHON purge des mains de Guil. Badot la cense de *Celles à Vedrin* saisie par N. Zualart sur Franç. de Broyart. (fol. 227 v^o.)

14 août. — Franç.-Ferd., fils de God. de SERAING, relève *Holloigne* sur le Gaire. (fol. 220 v^o.)

11 sept. — Jean-Guil., fils de Norb. de HEMRICOUR, relève l'avouerie de *Bolinne*. (fol. 222.)

— Jean-Ch. ROOSE relève une rente sur *Mielmont* par décès du président ROOSE, son oncle. (fol. 222 v^o.)

26 sept. — M.-H.-R.-G. baron de SURLET relève la terre de *Bergilers*. (fol. 225.)

2 oct. — Ch.-Guil. de SPONTIN, fils de Jacq. et de Jean.-Cath. de Harscamp, transporte une rente à Marie-Jeanne le Brun, nièce de Guil. Badot, archiprêtre de St-Aubain. (fol. 225 v^o.)

29 oct. — Guil., fils de Jean DESPA, avec ses fils Jean et Pierre, son gendre le bourgmestre Mauger, sa fille Jenne, veuve de Pierre Crespu (avec sa fille Marie de Crespu, femme de Jean-Jacq. de Préal), fait un accord avec Cath., Franç.-Urs. et Mad. de Jamart, Franç.-Wauth., leur frère, chanoine à Strasbourg, au sujet du vignoble de *Hodister*. (fol. 231.)

9 nov. — Testament de Tilm. ZUALLART, écuyer, veuf de Marie-Car. Bergagne, sa seconde femme. Legs en faveur de Fr.-Eug. de Gaillardy, son beau-fils. (LXVII, 336.)

11 déc. — Jean, fils de Franç. La BAR, relève le fief d'*Ara-court* à Meux. (fol. 229 v^o.)